



BUDGET PRIMITIF 2019

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Préambule

En vertu de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, disponible sur le site internet de la Ville, répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il est équilibré en dépenses et en recettes et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée). Il doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, en sa qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le budget 2019 a été voté le 25 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Ce budget s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues au cours du conseil municipal du 4 mars, à savoir :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;
- Un maintien des taux des impôts locaux et la volonté de la municipalité d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements faisant l'objet de travaux d'économie d'énergie ;
- Un programme d'investissement soutenu, financé par l'autofinancement sans nouveau recours à l'emprunt en 2019 ;
- Une mobilisation importante des subventions des partenaires institutionnels de la Ville pour les opérations d'investissement ;
- Le démarrage des travaux de construction d'un nouveau gymnase au complexe sportif Pierre Mendès France ;
- Le démarrage des travaux de requalification des écoles Paul Fort et Marie Curie ainsi que les espaces associatifs du bourg ;
- Une légère augmentation de l'enveloppe consacrée aux associations.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 millions d'euros, dont 17,5 millions d'euros en section de fonctionnement (dont 6,6 M€ d'excédent reporté) et 11,5 millions d'euros en section d'investissement (dont 6,2 M€ provenant de la section de fonctionnement).

Le budget 2019 tient compte, comme c'est le cas depuis le début du mandat, d'un contexte national de plus en plus contraint pour les collectivités locales (baisse des dotations de l'Etat, transfert des dépenses de l'Etat mal compensées, inflation des normes...)

Ce contexte nous oblige à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de maintenir un programme d'investissement ambitieux et de ne pas alourdir la pression fiscale des ménages.

Grâce à un niveau d'épargne soutenu et une gestion rigoureuse depuis le début du mandat, le budget 2019 permettra d'inscrire un niveau d'investissement inédit (11,5 M€) sans par ailleurs recourir à l'emprunt.

Quelques éléments chiffrés du contexte

POPULATION

Population au 1^{er} janvier 2019 : **11 984 habitants (+1,6%)**

Population de la communauté urbaine de Caen la mer : 267 275 habitants au 1^{er} janvier 2017

Nombre de communes composant Caen la mer : 50

Ifs : 3^{ème} commune de Caen la mer en nombre d'habitants et 6^{ème} du Calvados.

Croissance française 2018 : 1,5% du Produit Intérieur Brut (prévisions INSEE)

Inflation 2018 : 1,85% (après 0,2% en 2016 et 1% en 2017)

EMPLOI

Taux de chômage en France en 2018 : 8,8% (8,5% en France métropolitaine)

Taux de chômage au 30 septembre 2018 :

Normandie : 11%

Caen la mer : 13%

Ifs : 11,9%

Loi de finances pour 2019 :

Revalorisation des valeurs locatives

Allègement de la taxe d'habitation

Des dotations de l'Etat « globalement » stabilisées.

Agir sur le pouvoir d'achat des ménages :

- Maintien du taux des 3 taxes locales directes (avec un taux historiquement bas de la taxe d'habitation) :
 - TH : 9,41% ;
 - TFPB : 26,37% ;
 - TFNB : 36,71%.

Dans un souci de favoriser les propriétaires faisant des travaux d'économies d'énergie dans leur logement afin de permettre de réduire les factures d'énergie et améliorer le confort des occupants, il sera proposé au conseil municipal d'adopter (avant le 1^{er} octobre 2019 pour une application en 2020 pour les travaux effectués dès 2019), **une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties** pour les logements qui satisfont cumulativement aux conditions suivantes :

- Être achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ;
- Avoir fait l'objet, par le propriétaire ou toute autre personne redevable légal de la taxe foncière, de dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie et du développement durable mentionnées à l'article 200 quater du Code Général des Impôts et réalisées selon les modalités prévues au 6 dudit article ;
- Le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération doit être supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération doit être supérieur à 15 000 € par logement ;
- S'agissant de la taxe d'habitation, il a été décidé de maintenir le taux de 2018 en raison des incertitudes liées à la réforme gouvernementale et la suppression annoncée de cette taxe ;
- Pas d'augmentation des tarifs des différents accueils de la collectivité et mise en place par le CCAS d'une aide à destination des familles disposant d'un quotient familial inférieur à 620 pour la participation de leurs enfants aux séjours pédagogiques organisés par les établissements scolaires de la commune ;
- Renouvellement de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- Renouvellement de l'aide pour les ménages en accession sociale à la propriété.

Agir pour plus de solidarité :

- La subvention au CCAS connaîtra une augmentation de 13% afin de tenir compte de la mutation de l'infirmier de la Ville, désormais agent du CCAS, de l'organisation en octobre prochain d'un nouveau forum spécialement dédié aux seniors et de l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux foyers les plus fragiles. Une étude de faisabilité sera par ailleurs lancée pour des travaux de mise aux normes des salles de bains de la résidence autonomie (résidence Jean Jaurès) ;
- L'enveloppe dédiée aux associations locales augmentera de 15 000 € (afin d'accompagner notamment les associations sportives et culturelles dans le développement des activités auprès des enfants). Le montant total est de 335 000 € ;
- Montée en puissance des actions du centre socioculturel avec la création d'un Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) afin de conforter les parents dans leur mission éducative, de renforcer le lien parents-enfants...

Agir pour la jeunesse :

- Organisation de la 3^{ème} édition du forum des métiers pour les collégiens et développement des moyens pour mettre en relation les entreprises du territoire avec les demandeurs d'emplois ;
- Mise en place du projet « Un orchestre à l'école » (pendant 3 ans, une classe d'une école élémentaire travaillera avec les professeurs de l'école municipale de musique et leur enseignant à la formation d'un orchestre) ;
- Après l'école Marie Curie, équipement des classes élémentaires des écoles Jules Verne et Jean Vilar, de vidéoprojecteurs interactifs (tableaux numériques) ;
- Démarrage des travaux d'extension et de requalification des écoles Marie Curie et Paul Fort à l'été 2019.

Améliorer la vie quotidienne des Ifois en agissant dans la proximité :

- Lancement d'une nouvelle application pour permettre l'envoi de SMS aux habitants (dans différents domaines tels que la culture, l'animation, les travaux...);
- Lancement d'un diagnostic en matière de sécurité afin d'accompagner la mise en place d'un CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Améliorer l'offre et la qualité des équipements publics :

- Construction d'un nouveau gymnase dans l'enceinte du complexe sportif Pierre Mendès France ;
- Réalisation d'une aire d'évolution sportive à proximité du collège L.S. Senghor ;
- Lancement d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc archéologique, Boulevard Molière ;
- Installation de nouveaux jeux dans la forêt.

Agir en faveur du développement durable :

- Réalisation d'importants travaux de rénovation (notamment énergétiques) dans différents bâtiments municipaux ;
- Travail coopératif avec la CU Caen la mer pour le développement de voies douces (pistes cyclables). L'installation récente d'un vélobox et d'une station de vélos en libre-service à proximité de la station de tramway et de bus Jean Vilar permettra aux Ifois d'améliorer la multimodalité de leurs déplacements (bus, tramway, vélo, voiture avec la réactivation du parking-relais) ;
- La poursuite d'une gestion écoresponsable des espaces verts restera enfin une priorité.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

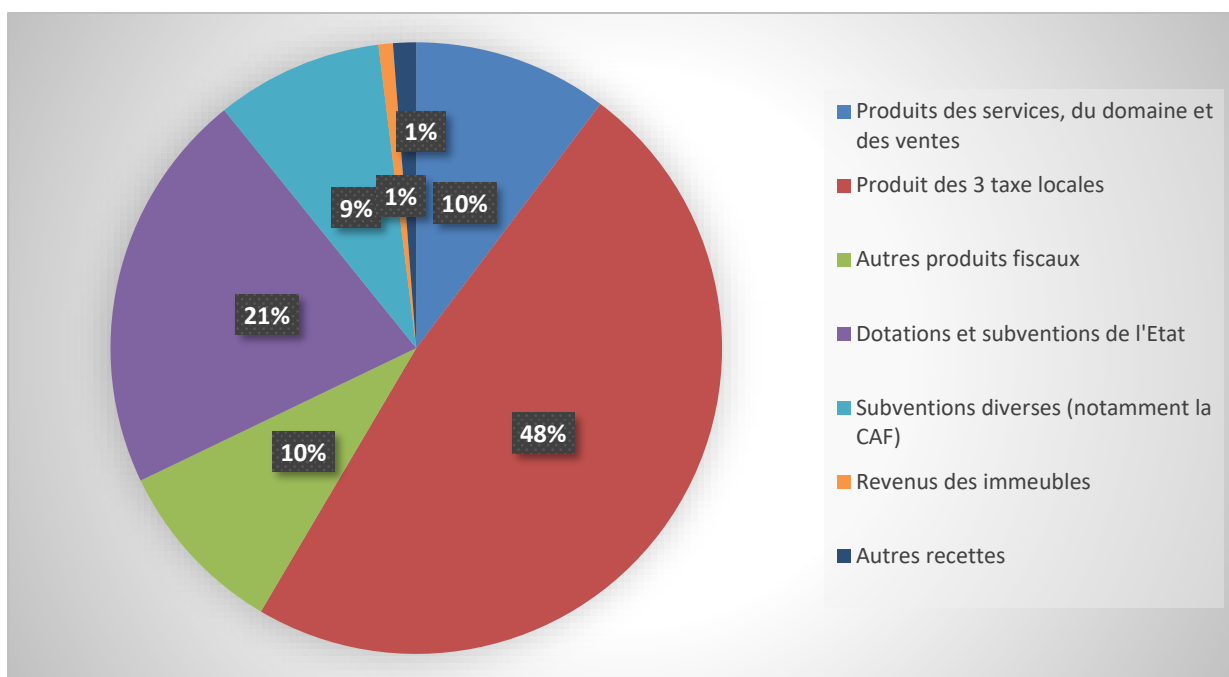
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Sans compter la reprise de l'excédent reporté, les recettes de fonctionnement sont estimées avec prudence (baisse de 0,1%).

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement :

- Aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (cantines scolaires, centre de loisirs, garderies, crèche, école municipale de musique et de danse, centre socioculturel, régie des marchés...). Pour 2019, ces recettes prévisionnelles sont estimées en augmentation de 6%, en raison d'un nouveau produit correspondant à la redevance due par la société Clear Channel dans le cadre de l'exploitation du mobilier urbain publicitaire sur notre commune ;
- Aux impôts locaux (taxes d'habitation et foncière, taxe sur l'électricité, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la publicité extérieure, droits de mutation...). Le produit des impôts locaux est évalué en hausse de 2,2% par rapport à 2018, en raison de l'implantation de nouvelles entreprises en particulier dans la Zone d'Activités Object'Ifs Sud et la livraison de nouveaux logements ;
- Aux dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine...). Les dotations ne devraient pas connaître de progression (+0,1%) ;
- Aux diverses subventions attribuées à notre commune dans le cadre de notre politique contractuelle avec la CAF, l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental. Maintien de l'enveloppe au niveau de 2018 ;
- Aux revenus des immeubles et produits des cessions. Les revenus des immeubles comprennent les loyers du parc immobilier privatif ainsi que la location de la salle François Mitterrand et la salle polyvalente Jules Verne. Le produit des immeubles est estimé à valeur constante.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Grâce à une attention particulière des élus et des services, les dépenses réelles de fonctionnement enregistreront une baisse de 0,1% en 2019.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- **Le chapitre 011 – Les charges à caractère général :**
 - o L'entretien et la consommation des bâtiments communaux ;
 - o Les achats de matières premières et de fournitures ;

- Les différentes prestations et activités des services ;
- Les repas dans les cantines ;
- Le financement du BAFA pour les jeunes Ifois...

Elles sont en baisse de 0,4% et sont estimées à 2,4 millions d'euros (gestion rigoureuse des marchés, développement des mutualisations avec Caen la mer...).

Le chapitre 012 – Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont évaluées en diminution de 1,7% par rapport à 2018 et sont estimées à 5,8 M€. Il convient de noter que figurent dans ce chapitre les gratifications des jeunes Ifois dans le cadre de l'opération « Argent de poche ». Cette opération, mise en place au cours de l'été 2017, a connu un tel succès qu'il a été décidé de l'étendre en 2018 en aux vacances de printemps et d'automne. En 2019, 45 jeunes seront de nouveau accueillis dans les services de la Ville sur ces temps de vacances.

Les éléments de rémunération du personnel (chapitre 012) ont représenté 59% des dépenses de fonctionnement en 2018. **Contenir la masse salariale reste un des objectifs de la municipalité.**

La collectivité compte 207 agents au 1^{er} janvier 2019 (141 titulaires, 65 contractuels, 4 servies civiques et 1 emploi d'avenir).

Le chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 9% et sont estimées à 1,07 M€. Elles comprennent notamment :

- Les subventions versées aux associations et au CCAS :
 - La subvention au CCAS enregistre une augmentation de 13% dans la prévision de travaux importants à la résidence autonomie (travaux énergétiques et de mise aux normes des salles des bains des 47 résidents) et de la mise en place d'un forum à destination des Séniors à l'automne 2019 ;
 - Le budget prévoit par ailleurs une hausse du montant des subventions aux associations de 5% afin d'accompagner un tissu associatif ifois toujours plus dynamique dans le développement de ses activités et de projets innovants.
- Les indemnités des élus. Cette enveloppe est stable depuis le début du mandat : pour rappel, à Ifois, les indemnités des élus sont bien en-deçà du plafond autorisé.

Le chapitre 66 – Les intérêts des emprunts à payer :

Le montant des intérêts des emprunts de la collectivité sera de 110 000 € en 2019 (contre 118 000 € en 2018).

Le chapitre 67 – Les dépenses exceptionnelles

Ce chapitre est évalué à 33 000 € ; il permet de provisionner d'éventuels incidents budgétaires intervenus dans l'année (annulation d'un mandat de l'exercice antérieur par exemple).

Le chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre comprend principalement le remboursement à Caen la mer des compensations liées au transfert des compétences voirie, entretien des espaces verts et planification urbaine (pour un montant de 982 000 €).

Le chapitre 022 : Les dépenses imprévues

Nous maintiendrons, comme chaque année, une enveloppe de dépenses imprévues d'environ 400 000 € pour pallier à des événements non prévisibles lors de la construction du budget ou pour répondre à des besoins urgents et nouveaux.

Equilibre général de la section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018	Budget 2019
Chap. 70 : Produits des services	1 056 200 €	1 123 900 €
Chap. 73 : Impôts et taxes	6 179 671 €	6 293 607 €
Chap. 74 : Dotations et subventions	3 446 397 €	3 294 150 €
Chap. 75 : Autres produits courants	99 160 €	93 460 €
Chap. 76 : Produits financiers	17 380 €	15 062 €
Chap. 77 : Produits exceptionnels (dont produits des cessions)	32 166 €	28 020 €
Chap. 013 : Atténuation de charges	86 000 €	80 000 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 916 974 €	10 928 199 €
Chap. 042. : Opérations d'ordre	49 269 €	25 000 €
Excédent N-1 reporté	5 408 123 €	6 598 854 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 374 366 €	17 552 053 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018	Budget 2019
Chap. 011 : Charges générales	2 439 320 €	2 428 635 €
Chap. 012: Charges de personnel	5 950 000 €	5 850 000 €
Chap. 65 : Autres charges courantes	976 700 €	1 061 900 €
Chap. 66 : Charges financières	118 000 €	110 000 €
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	25 700 €	33 350 €
chap. 014 : Atténuation de produits	1 007 081 €	1 002 081 €
Chap. 022 : Dépenses imprévues	476 959 €	406 431 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 993 760 €	10 892 397 €
Chap. 042 : Opérations d'ordre	439 166 €	435 000 €
Chap. 023 : Virement à la section d'investissement	4 941 440 €	6 224 656 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 374 366 €	17 552 053 €

Comme le montre le tableau ci-dessus, la gestion rigoureuse du budget permet de dégager un autofinancement important (cumul des excédents reportés) de 6,5 M€ qui servira notamment à financer deux opérations importantes rendues nécessaires par l'augmentation réelle de notre population ces 20 dernières années :

- La construction d'un nouveau gymnase dont la construction débutera au printemps 2019 pour une livraison à l'été 2020 (100% du financement sur le budget 2019) ;
- La requalification des deux écoles Marie Curie et Paul Fort dont les travaux se dérouleront sur 4 ans (près de 50% du financement sur le budget 2019). Cet autofinancement limitera de manière significative notre recours à l'emprunt dans les années à venir.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget de la Ville regroupe :

En recettes : deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les travaux et acquisitions (Fonds de compensation de la TVA) ;
- Les subventions d'investissement perçues pour la réalisation de projets d'investissement.

A ces recettes, s'ajoute le virement de la section de fonctionnement qui correspond en réalité à l'autofinancement (voir tableau supra).

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment :

- Des travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création ;
- Des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers.

A ces dépenses, s'ajoute le remboursement du capital de la dette.

En 2019, grâce à une épargne confortable, nous poursuivrons nos investissements sur un rythme soutenu, sans recourir à l'emprunt.

Equilibre général de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2019 + REPORT DE CREDITS 2018
FCTVA	665 823 €
Taxe d'aménagement	150 000 €
Subventions d'investissement	3 625 636 €
Autres recettes	105 851 €
TOTAL RECETTES REELLES	4 547 310 €
Virement de la section de fonctionnement	6 224 656 €
Opérations d'ordre et patrimoniales (dt amortissements)	535 000 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	6 759 656 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	164 644 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 471 610 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2019 + REPORT DE CREDITS 2018
Travaux, acquisitions de biens, subventions diverses	10 498 387 €
Emprunts (remboursement capital)	500 800 €
Autres dépenses (remboursement taxe d'aménagement...)	98 254 €
Dépenses imprévues	249 169 €
TOTAL DEPENSES REELLES	11 346 610 €
Opérations d'ordre	25 000 €
Opérations patrimoniales	100 000 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	125 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 471 610 €

Focus sur la construction du nouveau gymnase

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES DE L'OPERATION :

2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
5 805 €	149 305 €	2 400 000 €	1 800 000 €	50 000 €	4 405 110 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION :

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Conseil Départemental			90 000 €	150 000 €	60 000 €	300 000 €
Conseil Régional			191 957 €	319 929 €	127 971 €	639 857 €
CNDS			75 000 €	125 000 €	50 000 €	250 000 €
Fonds de concours Caen la mer			360 000 €	600 000 €	240 000 €	1 200 000 €
FCTVA			20 000 €	390 000 €	165 000 €	575 000 €
Reste à la charge pour la Ville	5 805 €	149 305 €	1 663 043 €	215 071 €	-592 971 €	1 440 253 €
TOTAL	5 805 €	149 305 €	2 400 000 €	1 800 000 €	50 000 €	4 405 110 €

La construction de ce nouvel équipement est donc financée à 67,3 % par des subventions. Seulement 32,7 % restent à la charge de la Ville.

Focus sur la requalification des écoles M.Curie et P. Fort et les espaces associatifs du bourg

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES (ETUDES ET TRAVAUX) :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
207 574 €	251 246 €	844 740 €	2 950 780 €	3 759 000 €	791 990 €	139 670 €	8 945 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
DETR	208 000 €		150 000 €	300 000 €	600 000 €	182 000 €		1 440 000 €
DSIL			30 000 €		100 000 €	54 000 €		184 000 €
TDIL					17 000 €			17 000 €
FCTVA		25 945 €	33 500 €	110 000 €	390 000 €	500 000 €	106 000 €	1 165 445 €
Ville	-543 €	225 301 €	631 357 €	2 540 780 €	2 652 000 €	55 990 €	33 670 €	6 138 555 €
TOTAL	207 574 €	251 246 €	844 857 €	2 950 780 €	3 759 000 €	791 990 €	139 670 €	8 945 000 €

Les travaux relatifs aux groupes scolaires ne sont éligibles qu'à très peu de subventionnement. Seul l'Etat aide les communes à financer ce type de travaux.

Les subventions et aides allouées à la Ville dans le cadre de ce projet devraient représenter 31,4%.

UN NIVEAU D'ÉPARGNE EXCEPTIONNEL

Outre le montant important des subventions d'investissement, le niveau d'épargne nette continue de s'accroître d'année en année. Les différents excédents cumulés permettront de financer les futurs investissements en grande partie par l'autofinancement (épargne) ;

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE AU 31 DECEMBRE 2018

RATIOS D'EPARGNE	2017	2018
Produits de gestion courante	11 366 487 €	11 458 842 €
Charges de gestion courante	9 798 462 €	9 868 884 €
EPARGNE DE GESTION	1 568 025 €	1 589 958 €
Produits financiers	19 862 €	17 380 €
Charges financières	115 715 €	115 669 €
<i>Cessions</i>	187 718 €	4 166 €
Produits exceptionnels hors cessions	33 504 €	55 450 €
Charges exceptionnelles	9 264 €	17 735 €
EPARGNE BRUTE HORS CESSIONS	1 496 412 €	1 529 384 €
Part capital de l'annuité de la dette	305 037 €	491 939 €
Remboursement par CLM du capital de la dette transférée (2017+2018)		192 003 €
EPARGNE NETTE HORS CESSIONS	1 191 375 €	1 229 448 €
Taux d'épargne	13,2%	13,4%
Capital restant dû au 31 décembre 2018	5 064 958 €	4 573 019 €
Capital restant à rembourser par CLM au 31 décembre 2018	799 496 €	706 805 €
Dette / habitant	361 €	323 €
ENCOURS/EPARGNE BRUTE	3,38	2,99

Epargne brute : elle résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. *Epargne nette* : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette (remboursement du capital). *Epargne de gestion* : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts.

A la fin de l'exercice 2018, le niveau d'épargne de la Ville reste à son niveau de 2017 ; il est même légèrement supérieur avec 13,4% de taux d'épargne contre 13,2% en 2017. Il se situe très loin de la zone d'alerte pour une collectivité qui est de 5%.

DES INDICATEURS DE BONNE GESTION

Les ratios suivants ont été établis en fonction des résultats de l'exercice budgétaire 2018 et ont été comparés aux ratios moyens 2017 des villes de même strate que la nôtre (soit de 10 000 à 20 000 habitants) :

RATIOS	IFS 2018 (*)	Moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants (**)
Dépenses réelles de fonctionnement / Habitant	848 €	1 209 €
Produit des impositions directes / Habitant	438 €	550 €
Recettes réelles de fonctionnement / Habitant	978 €	1 334 €
Dépenses d'équipement brut / Habitant	125 €	300 €
Encours de la dette / Habitant	371 €	893 €
Dépenses de personnel / Habitant	499 €	660 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	58,91 %	54,60%
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	89,31%	97,45%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	12,75 %	22,49%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	38,84 %	66,94%

(*) Prise en compte de la population au 1^{er} janvier 2018 : 11 801 habitants (sans les résidences secondaires)

(**) Valeurs 2017

IFS, UNE VILLE PEU ENDETTEE

Le ratio de dette au 31 décembre 2018 est très bas (2,99 ans) traduisant une réelle capacité de désendettement. Cela signifie que si la commune consacrait toute son épargne au remboursement de la dette, elle pourrait le faire en moins de 3 ans. Le seuil d'alerte pour une Ville est situé entre 8 et 10 ans.

La dette par habitant reste à un niveau très bas : 371 € au 31 décembre 2018. En 2017, la dette par habitant des villes de notre strate était de 893 €.

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette est de 4 381 016 € (cette somme tient compte des emprunts transférés à Caen la mer suite au transfert des compétences voirie et entretien des espaces verts).